

M. le Duc de Newcastle dit, qu'un Cavalier doit avoir deux parties mobiles & une immobile. Les premières sont le corps jusqu'au défaut de la ceinture, & les jambes, depuis les genoux jusqu'aux pieds; l'autre, est depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Suivant ce principe, les parties mobiles d'en haut sont, la tête, les épaules, & les bras. La tête doit être placée droite & libre au-dessus des épaules, en regardant entre les oreilles du Cheval; les épaules doivent être aussi fort libres, & un peu renversées en arriere; car si la tête & les épaules étoient en avant, le derriere sortiroit du fond de la selle, ce qui, outre la mauvaise grace, feroit aller un Cheval sur les épaules, & lui donneroit occasion de ruer par le moindre mouvement. Les bras doivent être pliés au coude, & joints au corps sans contrainte, en tombant naturellement sur les hanches.

A l'égard des jambes, qui sont les parties mobiles d'en bas, elles servent à conduire & à tenir en respect le corps & l'arriere-main du Cheval: leur vraie position est d'être droites & libres du genou en bas, près du Cheval sans le toucher, les cuisses & les jarrêts tournés en dedans, afin que le plat de la cuisse soit, pour ainsi dire, collé le long du quartier de la selle. Il faut pourtant que les jambes soient assurées, quoique libres, car si elles étoient incertaines elles toucheroient incessamment le ventre; ce qui tiendrait le Cheval dans un continuel désordre: si elles étoient trop éloignées, on ne feroit plus à tems d'aider ou de châtier un Cheval à propos; c'est-à-dire, dans le tems qu'il commet la faute: si elles étoient trop avancées, on ne pourroit pas s'en servir